



## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 21° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

### FRAIS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : Janvier, février et mars 2024

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité (\$)
Rencontre avec des collaborateurs externes	2024-03-19	7	255,87

#### Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.